

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 5 Octobre 2017

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 23

Affichage du compte rendu intégral
en date du 17 Octobre 2017

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 12 du mois d'Octobre à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N°2017-039

Inscription du projet de Ressourcerie au
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, Mme Sophie **DEGIOANNI**, M. Marc **DEPAGNE**, M. Stéphane **DIDERO**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Françoise **EYNAUD**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M. Emmanuel **FOUQUART**, M. René **GIORGETTI**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, Mme Eliane **ISIDORE**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Jean-Jacques **LUCCHINI**, M. Jean-Pierre **MUTERO**, Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**, Mme Virginie **PEPE**, Mme Régine **PERACCHIA**, Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**.

Excusés avec pouvoir

M. Florian **SALAZAR-MARTIN** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**

M. Robert **OLIVE** - Pouvoir donné à Mme Sophie **DEGIOANNI**

M. Stéphane **DELAHAYE** – Pouvoir donné à Mme Régine **PERACCHIA**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme Sophie **DEGIOANNI** a été désignée **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial approuvé en novembre 2015, a identifié « la prévention des déchets à la source » comme action prioritaire pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre (GES) ; le traitement des déchets ménagers représentant 61 % des GES émis par les équipements et les services du territoire.

Une étude de faisabilité menée en 2015 a permis de valider la pertinence de la mise en place d'une Ressourcerie sur le territoire, ce type d'activité étant l'un des moyens permettant de mieux valoriser certains types de déchets encombrants (meubles et textiles notamment) mais également, de répondre aux problématiques d'insertion et de développement d'une économie solidaire sur son territoire.

Parmi l'ensemble des déchets ménagers susceptibles d'être récupérés, le choix s'est porté sur les meubles et le textile.

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues reprend aujourd'hui ce projet et s'engage pour une mise en place effective à court terme.

Un budget de 2.000.000 d'euros est inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement du Conseil de Territoire pour mettre en œuvre ce projet.

Des études de maîtrise d'œuvre seront engagées dès 2018 pour la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment.

Ce projet s'inscrit dans un cadre plus général de prévention et de gestion des déchets et à ce titre, il doit être inscrit au sein du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) mené par le Conseil Régional.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 157-28/04/16/CM en date du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-Les-Remparts.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le projet de Ressourcerie s'inscrit dans la politique locale de prévention et de gestion des déchets.

Délibère :

Article 1 :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues approuve la demande d'inscription du projet de Ressourcerie au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) mené par le Conseil Régional.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

SIGNATURE ELECTRONIQUE

**LE PRESIDENT,
GABY CHARROUX**